



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Quai La Romaine - Renforcement	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE517-212696/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client R.112748.001	Date 2021-05-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-008-18165	
File No. - N° de dossier QCM-0-43242 (034)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-06-01 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rochette, Jean	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm034
Telephone No. - N° de téléphone (418) 930-3899 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Quai de La Romaine La Romaine, QC	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation – Sollicitation No.
EE5517-212696/A

N° de la modif – Amd. No.
001

Id de l'acheteur – Buyer ID
QCM034

N° de réf. du client – Client Ref. No.
R112748.001

N° du dossier – File No.
QCM-0-43242

N° CCC / CCC No./ N° VME – FMS

MODIFICATION 001

TITRE : RENFORCEMENT DU QUAI DE LA ROMAINE

Inclus dans la présente modification :

1. Report de la date de fermeture de l'appel d'offres
 2. Addenda 1
-

1. Report de la date de fermeture de l'appel d'offres

Veillez noter que la fermeture a été reportée au 1er juin 2021 à 14:00.

2. Addenda 1

Voir l'Addenda no 1 ci-dessous.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Projet n° R.112748.001

ADDENDA N° : 1

Tous les soumissionnaires sont avisés par le présent addenda que les modifications et précisions suivantes sont apportées aux plans et devis.

MODIFICATION À LA SECTION 35 59 13.19 DU DEVIS

Les pages suivantes des documents d'appel d'offre sont annulées et remplacées par les pages correspondantes identifiées « Addenda n°1 en date du 19 mai 2021 »

- Page 2 de 4
- Page 3 de 4

Rimouski, le 19 mai 2021

19 mai 2021

Vérifié par : Olivier Morneau, ing.

Date

p.j Page 2 de 3 et Page 3 de 4 Section 35 59 13.19

Addenda n° 1 en date du 19 mai 2021

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 01 61 00 – Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les matériaux et les matériels de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériaux et les matériels défectueux ou endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

Partie 2 Produit

2.1 MATÉRIAUX ET MATÉRIEL

- .1 Défenses en « V » de 300 mm d'épaisseur et de 4 000 mm de longueur pour les faces E à I du quai :
 - .1 Propriétés

	Propriété	Méthode d'essai	Exigences
Avant vieillissement	Résistance minimale à la rupture	ASTM D412	16,0 MPa
	Allongement minimal à la rupture	ASTM D412	350 %
	Dureté, au duromètre Shore A	ASTM D2240	70 +/-5
Après vieillissement	Résistance minimale à la rupture	ASTM D412	12,8 MPa
	Allongement minimal à la rupture	ASTM D412	280 %
	Dureté, au duromètre Shore A	ASTM D2240	70 +/-5
Résistance minimale à la déchirure		ASTM D 624	70 kN/m min.
Résistance à la compression (22h à 70 °C)		ASTM D 395	30 % max.

- .2 Capacité minimale d'absorption de l'énergie = 30 kN.m/m et une réaction avec une déformation 52,5 % = 240 kN/m.

.2 Défenses en extrusion en forme de « D » de 250 mm d'épaisseur et de 3 400 mm de long pour la face J du quai :

.1 Propriétés

	Propriété	Méthode d'essai	Exigences
Avant vieillissement	Résistance minimale à la rupture	ASTM D412	13,0 MPa
	Allongement minimal à la rupture	ASTM D412	280%
	Dureté, au duromètre Shore A	ASTM D2240	70 +/-5
Après vieillissement	Résistance minimale à la rupture	ASTM D412	10,4 MPa
	Allongement minimal à la rupture	ASTM D412	220 %
	Dureté, au duromètre Shore A	ASTM D2240	70 +/-5
Résistance minimale à la déchirure		ASTM D 624	60 kN/m min.
Résistance à la compression (22h à 70 °C)		ASTM D 395	30 % max.

.3 Capacité minimale d'absorption de l'énergie = 8,9 kN.m/m et une réaction avec une déformation 100 % = 191 kN/m.

Partie 3 Exécution

3.1 EXAMEN

.1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des défenses d'accostage en caoutchouc, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.

.1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.

.2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.

.3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite du Représentant du Ministère.

.2 Les défenses seront situées dans la zone d'éclaboussement et pourront, de plus, être partiellement submergées par l'eau de mer.